

Indication

- Prévenir une grossesse en permettant à une femme en bonne santé n'ayant pas d'ordonnance de contraception hormonale d'y avoir accès pour une période maximale de **12 mois**. Lui fournir un service d'enseignement et de counseling en matière de contraception.

Conditions

- Le ou les médecins signataires de l'ordonnance collective s'engagent à satisfaire à l'exigence concernant l'évaluation par un médecin requise dans un délai idéal maximal **de 12 mois**.
- L'infirmière informe la personne visée par l'application de l'ordonnance qu'elle doit rencontrer un médecin, dans un délai **maximal de 12 mois**, afin de recevoir une ordonnance individuelle.
- L'infirmière oriente la personne pour la prise de rendez-vous avec l'un des médecins signataires de l'ordonnance collective si celle-ci n'a pas de médecin traitant.
- **Dans l'éventualité où une cliente désirerait un stérilet, l'infirmière vérifie si présence de contre-indications potentielles avant de référer vers l'un des milieux de référence où se fait l'évaluation complète et la pose de stérilet.**
- L'infirmière doit signer et remettre à la personne le formulaire de liaison pour l'application de l'ordonnance collective à l'intention du pharmacien.
- Sur réception du formulaire de liaison, le pharmacien doit s'assurer qu'il s'applique à une ordonnance collective en vigueur qu'il détient.
- L'ordonnance collective ne permet pas de renouveler, à l'échéance, une ordonnance collective qui a permis d'initier une contraception hormonale pour **12 mois**.
- L'ordonnance collective ne permet pas de renouveler une ordonnance individuelle arrivée à échéance. Référer à l'ordonnance collective « Dépannage de contraception hormonale ».
- L'ordonnance collective ne peut pas être appliquée deux fois de façon immédiatement successive à la même personne.

Contre-indications

- Ne pas appliquer l'ordonnance collective en présence de contre-indications (**voir tableaux aux pages 3-4-5**).

Limite

- L'utilisation du contraceptif oral à progestatif seul (Micronor) est restreinte aux femmes qui allaitent et pour la durée de l'allaitement seulement. On doit insister sur l'importance d'une utilisation continue des comprimés.

Directives dans le cadre du suivi

- Arrêt de la contraception hormonale et évaluation par un médecin en présence de signes ou de symptômes suggérant une contre-indication (**voir tableaux aux pages 3-4-5**).

Contre-indications de la contraception hormonale dans le cadre de l'ordonnance collective

Contraceptifs oraux combinés

- Grossesse.
- Moins de 6 semaines **post-partum (voir section Post-Partum en page 4-5)**.
- Hypertension artérielle nouvelle (systolique : supérieure à 140 mmHg, diastolique : supérieure à 90 mmHg) ou hypertension artérielle maîtrisée par une médication.
- Antécédent de thrombo-embolie veineuse ou embolie pulmonaire.
- Thrombo-embolie veineuse et anticoagulothérapie.
- Antécédent de thrombophilie chez un parent du premier degré (père, mère, frère, sœur), soit thrombo-embolie veineuse ou embolie pulmonaire.
- Cardiopathie ischémique.
- Antécédent d'accident vasculaire cérébral.
- Cardiopathie valvulaire connue.
- Migraine avec aura ou accompagnée de symptômes neurologiques (visuels, parésie, paresthésies).
- Antécédent de cancer du sein ou cancer du sein actuel.
- Lupus érythémateux.
- Diabète accompagné de rétinopathie, de néphropathie ou de neuropathie.
- Hépatite aiguë, cirrhose sévère, affection vésiculaire symptomatique, antécédent de choléstase sous contraception hormonale combinée.
- Saignement utérin anormal non-diagnostiqué.
- Tumeur hépatique (adénome hépatocellulaire, hépatome).
- Antécédent de pancréatite ou d'hypertriglycéridémie.
- Chirurgie majeure avec immobilisation prolongée prévue ≤ 2 semaines ou récente ≤ 1 mois.
- Hypersensibilité à l'une des composantes du médicament.
- Femmes de plus de 40 ans.
- Femmes **de 35 ans et plus** :
 - Qui fument;
 - Qui sont obèses (poids supérieur à 90 kg **ou IMC supérieur à 30**);
 - Qui présentent des migraines de toute nature.
- Utilisation régulière de médicaments ou de substances pouvant modifier le métabolisme des contraceptifs oraux ou induire des risques si combinés avec certains contraceptifs oraux (voir la liste p. 10).

Timbre contraceptif

- Identiques aux contre-indications des contraceptifs oraux combinés.
- Femme avec obésité (poids supérieur à 90 kg).
- Trouble cutané susceptible d'être exacerbé par le timbre ou d'amener celui-ci à se décoller.

Anneau vaginal contraceptif

- Identiques aux contre-indications des contraceptifs oraux combinés.
- Sténose vaginale ou anomalie structurelle du vagin connue.
- Cystocèle ou rectocèle.

Contraceptif oral à progestatif seul

- Grossesse.
- Antécédent **personnel** de cancer du sein ou cancer du sein actuel.
- Hypersensibilité à l'une des composantes du médicament.
- Thrombose veineuse profonde actuelle.
- Maladie coronarienne actuelle.
- Accident vasculaire cérébral actuel.
- Lupus érythémateux.
- Cirrhose sévère.
- Tumeur hépatique (adénome hépatocellulaire, hépatome).
- Utilisation régulière de médicaments ou de substances pouvant modifier le métabolisme des contraceptifs oraux ou induire des risques si combinés avec certains contraceptifs oraux (voir la liste p. 10).

Injection contraceptive

- Grossesse.
- Antécédents personnels de cancer du sein ou cancer du sein actuel.
- Hypersensibilité à l'une des composantes du médicament.
- Thrombo-embolie veineuse profonde actuelle.
- Cardiopathie ischémique actuelle.
- Accident vasculaire cérébral actuel.
- Lupus érythémateux.
- Cirrhose grave.
- Tumeur hépatique (adénome hépatocellulaire, hépatome).
- Diabète accompagné de rétinopathie, de néphropathie ou de neuropathie.
- Diabète non compliqué, mais d'une durée de plus de 20 ans.
- Hypertension artérielle (systolique ≥ 160 mmHg, diastolique ≥ 100 mmHg).
- Cumul de plusieurs facteurs de risque de maladie cardiovasculaire (âge élevé, tabagisme, diabète, hypertension artérielle).
- Saignement vaginal inexpliqué.

Post-partum pour la contraception hormonale

- < 6 semaines post-partum pour les contraceptifs oraux combinés, le timbre et l'anneau.

Note :

Chez la femme qui n'allait pas :

Les contraceptifs à progestatif seul (contraceptif oral à progestatif seul et injection contraceptive) peuvent être commencés sans restriction après l'accouchement ou la césarienne.

Entre 3 et 6 semaines post-partum, une femme sans facteur de risque (p. ex., 35 ans et plus, thrombo-embolie antérieure, thrombophilie, transfusion lors de l'accouchement, indice de masse corporelle supérieur à 30, hémorragie post-partum, césarienne, prééclampsie, tabagisme) peut être dirigée vers son médecin de famille pour une ordonnance individuelle de contraception hormonale combinée.

La contraception hormonale combinée ne peut être amorcée par l'infirmière et le pharmacien qu'à partir de 6 semaines post-partum.

Chez la femme qui allaite :

Les contraceptifs à progestatif seul (contraceptif oral à progestatif seul et injection contraceptive) peuvent être commencés sans restriction après l'accouchement ou la césarienne seulement si la production lactée et la croissance du nourrisson sont optimales.

Entre 4 et 6 semaines post-partum, une femme sans facteur de risque (p. ex., 35 ans et plus, thrombo-embolie antérieure, thrombophilie, transfusion lors de l'accouchement, indice de masse corporelle supérieur à 30, hémorragie post-partum, césarienne, prééclampsie, tabagisme) peut être dirigée vers son médecin de famille pour une ordonnance individuelle de contraception hormonale combinée.

La contraception hormonale combinée ne peut être amorcée par l'infirmière et le pharmacien qu'à partir de 6 semaines post-partum et seulement si la production lactée et la croissance du nourrisson sont optimales.

Stérilet au lévonorgestrel

- Grossesse.
- Septicémie puerpérale.
- Avortement septique.
- Lupus érythémateux.
- Saignement vaginal anormal inexpliqué.
- Maladie trophoblastique (antécédents de môle hydatiforme).
- Antécédents personnels de cancer du col.
- Antécédents personnels de cancer du sein.
- Antécédents personnels de cancer de l'endomètre.
- Anomalie anatomique connue de l'utérus.
- Antécédents personnels de transplantation d'organe.
- Infection pelvienne actuelle.
- Infection à Chlamydia et/ou gonorrhée actuelle.
- Syndrome d'immunodéficience acquise (sida).
- Tuberculose pelvienne.
- Cirrhose grave.
- Tumeur hépatique (adénome hépatocellulaire, hépatome).
- Hypersensibilité au lévonorgestrel.

Post-partum pour le stérilet

- Septicémie puerpérale.

Note :

Chez la femme qui n'allait pas :

Le stérilet au lévonorgestrel peut être inséré sans restriction après l'accouchement ou la césarienne.

Chez la femme qui allaite :

Le stérilet au lévonorgestrel peut être inséré sans restriction après l'accouchement ou la césarienne seulement si la production lactée et la croissance du nourrisson sont optimales.

Signes ou symptômes nécessitant une évaluation rapide par un médecin et un possible arrêt de la contraception hormonale

Contraceptifs oraux combinés / timbre contraceptif / anneau vaginal contraceptif

- Douleur abdominale sévère.
- Douleur thoracique sévère pouvant être accompagnée de toux, de dyspnée et de douleur s'exacerbant à la respiration.
- Céphalée sévère pouvant être accompagnée d'étourdissements, de sensation de faiblesse, d'engourdissement latéralisé ou non.
- Problème de vision (perte de vision, vision embrouillée latéralisée ou non), trouble du langage.
- Douleur sévère dans un membre inférieur (cuisse ou mollet).

Contraceptif oral à progestatif seul et injection contraceptive

- Céphalée sévère et inhabituelle, pouvant être accompagnée d'étourdissements, de sensation de faiblesse, d'engourdissement latéralisé ou non.
- Symptômes neurologiques : parésie, paresthésies unilatérales, perte de vision, vision double, troubles du langage.

Stérilet au lévonorgestrel

- Impression que la longueur du fil du stérilet a changé.
- Impression de sentir le stérilet dans le vagin.
- Douleur et/ou saignement pendant les relations sexuelles.
- Saignement vaginal abondant inhabituel.
- Impression d'être enceinte.
- Besoin d'un traitement pour l'infection à Chlamydia ou pour la gonorrhée.
- Douleur pelvienne et/ou abdominale inhabituelle.
- Fièvre et frissons inexplicables.
- Douleur thoracique sévère.

Objet de l'ordonnance collective

1. Contraceptifs oraux combinés contenant moins de 50 mcg d'oestrogènes¹

Monophasiques		Multiphasiques
<input type="checkbox"/> ALESSE/ AVIANE/ BELESSE/ MIRANOVA	<input type="checkbox"/> MINISTRIN 1/20	<input type="checkbox"/> LINESSA
<input type="checkbox"/> BREVICON 0,5/35 / ORTHO 0,5/35	<input type="checkbox"/> MIN-OVRAL/ PORTIA	<input type="checkbox"/> ORTHO 7/7/7
<input type="checkbox"/> BREVICON 1/35 / ORTHO 1/35 / SELECT 1/35	<input type="checkbox"/> NATAZIA	<input type="checkbox"/> SYNPHASIC
<input type="checkbox"/> CYCLEN/ PREVIFEM	<input type="checkbox"/> SEASONALE	<input type="checkbox"/> TRI-CYCLEN/ TRI-PREVIFEM
<input type="checkbox"/> DEMULEN 30	<input type="checkbox"/> SEASONIQUE	<input type="checkbox"/> TRI-CYCLEN LO
<input type="checkbox"/> LOESTRIN 1,5/30	<input type="checkbox"/> YASMIN/ PALENDRA	<input type="checkbox"/> TRIQUILAR/ ENPRESSE
<input type="checkbox"/> MARVELON/ APRI/ MARFEM/ ORTHO-CEPT	<input type="checkbox"/> YAZ/ ELOINE	

- 21 comprimés : prendre 1 comprimé par jour pendant 21 jours, puis arrêter 7 jours. Répéter 11 fois
- 28 comprimés : prendre 1 comprimé par jour pendant 28 jours consécutifs. Répéter 11 fois.
- 91 comprimés : prendre 1 comprimé par jour pendant 91 jours consécutifs. Répéter 3 fois.

2. Timbre contraceptif

EVRA 1 boîte (3 timbres)

Appliquer 1 timbre par semaine, pendant 3 semaines consécutives suivies d'un intervalle de 7 jours sans timbre. Répéter 11 fois.

3. Anneau vaginal contraceptif

NUVARING 1 anneau

Insérer l'anneau vaginal et le garder en place pendant une période de 21 jours. Retirer ensuite l'anneau et attendre 7 jours. Répéter 11 fois.

4. Contraceptif oral à progestatif seul (présentation 28 comprimés)

MICRONOR

Prendre 1 comprimé par jour durant 28 jours consécutifs. Répéter 11 fois.

5. Injection contraceptive

DEPO-PROVERA / SUSPENSION INJECTABLE D'ACÉTATE DE MÉDROXYPROGESTÉRONE

150 MG/ML

1 injection intramusculaire de 1 ml toutes les 12 semaines. Répéter 3 fois.

¹ Tous les noms de médicaments indiqués sur cette page sont des marques déposées. Ce sont tous des contraceptifs oraux combinés approuvés par Santé Canada. Ils sont regroupés selon leur contenu ; ainsi, Alesse, Aviane, Belesse, et Miranova contiennent tous 20 mcg d'éthinylestradiol et 100 mcg de levonorgestrel. Certains de ces produits peuvent ne pas encore être sur le marché. Pour plus d'information sur la composition de ces médicaments, consultez le site Web de l'INSPQ : www.inspq.qc.ca/contraception dans la section Mises à jour sur les nouveaux contraceptifs.

Interventions de l'infirmière en application de son champ d'exercice et des activités qui lui sont réservées

Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique

- Procéder à l'évaluation de l'état de santé de la personne et remplir le formulaire d'évaluation :
 - Bilan de l'état de santé;
 - Profil contraceptif;
 - Habitudes de vie;
 - Contre-indications;
 - Prise de la tension artérielle et du poids
 - Si nécessaire, test de grossesse.
- Déterminer le besoin de contraception.
- Déterminer le profil de risque, **counseling et dépistage des ITSS selon les facteurs de risque identifiés. Référence médicale au besoin.**

Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance

- Présenter les différentes possibilités de contraception et aider à la prise de décision.
- Contraception hormonale**
- Indiquer le contraceptif hormonal approprié, choisi par la personne, et donner l'enseignement requis.
 - Remplir le formulaire de liaison pour l'application de l'ordonnance collective.
 - Y inscrire, comme médecin répondant, le nom du médecin de garde à la consultation sans rendez-vous du CLSC du même secteur ou celui assurant la prochaine garde.
 - Remettre le formulaire de liaison à la personne et l'informer qu'elle peut s'adresser au pharmacien communautaire de son choix.
 - Informer la personne de la nécessité de voir un médecin dans un délai **maximal de 12** mois et l'orienter pour la prise de rendez-vous, le cas échéant.
 - Selon les besoins, effectuer le suivi sans oublier de rappeler qu'une rencontre avec un médecin est nécessaire afin d'obtenir une ordonnance individuelle. En cas de signes ou de symptômes nécessitant l'évaluation rapide par un médecin et un possible arrêt de la contraception hormonale, orienter la personne vers le médecin traitant ou le médecin répondant ou l'urgence.
 - Counseling et dépistage des ITSS selon les facteurs de risque identifiés. Référence médicale au besoin.

Stérilet au lévonorgestrel

- **Vérifier si contre-indication potentielle. Si ce n'est pas le cas, l'infirmière orienter la cliente vers l'un des milieux de référence où se fait l'évaluation complète et la pose de stérilet. Consulter l'annexe jointe.**
- **En cas de stérilet avec présence de signes ou de symptômes nécessitant l'évaluation rapide par un médecin et un possible retrait du stérilet, orienter la personne vers le médecin traitant ou le médecin répondant ou l'urgence.**

Enseignement requis

- Mode d'action, efficacité.
- Effets secondaires bénins.
- Mode d'utilisation.
- Facteurs pouvant réduire l'efficacité.
- Conduite à tenir en cas d'oubli.
- Conseils d'hygiène de vie : prévention ITSS, cesser tabagisme, sexualité.

Intervention du pharmacien en application de son champ d'exercice et des activités qui lui sont réservées

Initier la thérapie médicamenteuse, selon une ordonnance

- Sur réception du formulaire de liaison pour l'application de l'ordonnance collective, s'assurer qu'il s'applique à une ordonnance collective que le pharmacien détient.
- Analyser la pharmacothérapie de la personne.
- Individualiser l'ordonnance collective. S'il existe un motif valable², consigné au dossier, offrir à la personne un produit contraceptif identique quant au mode de contraception choisi et ce, conformément à l'ordonnance collective. Communiquer avec le médecin répondant, au besoin.
- Préparer le contraceptif et le remettre à la personne.
- Fournir à la personne l'information nécessaire sur le contraceptif qu'il lui remet.

Surveiller la thérapie médicamenteuse

- Rappeler à la personne la nécessité de voir un médecin, dans un délai maximal de 12 mois, afin d'obtenir une ordonnance individuelle.
- Faire les interventions appropriées lorsque la personne consomme d'autres médicaments.
- En présence de signes ou de symptômes nécessitant une évaluation par un médecin et un possible arrêt de la contraception hormonale, orienter la personne vers le médecin traitant, le médecin répondant ou l'urgence.

² On entend par motif valable des circonstances telles que la rupture de stock par la compagnie pharmaceutique, l'impossibilité d'obtenir rapidement le produit alors que le besoin est urgent, une directive de Santé Canada de restreindre la distribution d'un produit ou une contre-indication de la médication chez la personne, non connue par le ou la professionnel(le) qui a signé ou appliqué l'ordonnance collective.

Médicaments susceptibles d'interagir avec les contraceptifs oraux

Médicaments susceptibles de réduire l'efficacité

1. Anticonvulsivants
 - Carbamazépine (Tegretol[®])
 - Primidone
 - Oxcarbazépine (Trileptal[®])
 - Phénobarbital
 - Phénytoïne (Dilantin^{MC})
 - Topiramate (Topamax[®])
 - Lamotrigine (Lamictal[®])

2. Antibiotiques
 - Seulement en cas de diarrhée et/ou vomissements secondaires (suggérer double protection).

3. Anti-infectieux
 - Rifampicine, Rifabutine.
 - Griséofulvine
 - Antirétroviraux (utilisés pour le VIH) : Amprénavir, Atazanavir, Lopinavir, Nelfinavir, Ritonavir, Indinavir, Saquinavir.

4. Produits naturels
 - Millepertuis

Médicaments susceptibles d'induire des risques si combinés avec contraceptifs oraux

5. Certaines classes d'antihypertenseurs
 - Inhibiteurs de l'enzyme de conversion de l'angiotensine (IECA)
(Ex. Captopril, Bénazépril, Cilazapril, Énalapril, Fosinopril, etc.)
 - Diurétiques
 - Antagonistes du système rénine-angiotensine (ARA)
(Ex. : Éprosartan, Losartan, Irbesartan, Telmisartan, etc.)

* Dans le doute sur une médication avec prise régulière, vérifier la classe avec le médecin ou le pharmacien.